

# L'Office de Qualification Professionnelle fête ses 10 ans



*L'Office de Qualification Professionnelle qui délivre le label Qualiprope fête cette année son 10<sup>e</sup> anniversaire. L'occasion d'un bilan... en demi teintes puisqu'à ce jour un peu plus de 330 entreprises de propreté, seulement, ont franchi le pas. Encourageant, mais un peu court.*

Créé en 1996, l'Office de Qualification Professionnelle des Entreprises de Propreté est un organisme indépendant chargé de qualifier des entreprises ayant une activité de nettoyage et de prestation de services associés.

Le label Qualiprope s'adresse à toutes les entreprises de propreté sans discrimination de taille ou d'appartenance à un syndicat professionnel, référencées sous les codes NAF 747Z ou 930A.

Les critères de qualification prennent en compte trois indicateurs essentiels : économique (santé financière de l'entreprise), social (sécurité, conditions de travail, précarité, formation) et qualité. La durée de la qualification est de trois ans, sous réserve de satisfaire aux exigences du suivi annuel. Passé trois ans, un nouveau dossier de qualification est exigé.

## **UN ARGUMENT COMMERCIAL ?**

On aurait pu penser que le label Qualiprope contribuait à distinguer les entreprises, constituerait un avantage concurrentiel, et une reconnaissance propre à rassurer les clients. C'est, en tout cas, ce qui se passe à l'étranger, en particulier dans les pays anglo-saxons. S'il ne fait aucun doute que Qualiprope constitue une réelle qualification (le label est délivré d'une façon impartiale, indépendante et professionnelle : c'est un gage de sérieux), en revanche les entreprises ne se battent pas pour être labellisées.

A ce jour, seules 330 entreprises ont fait ce choix, ce qui représente un peu plus de 2% des 13.800 entreprises. En termes de C.A., c'est environ 1 milliard d'euros sur 7,6 milliards (13%) ce qui représente 60.000 salariés sur 380.000 (16%). Ce sont plutôt des

entreprises de taille moyenne, ni petites, ni très grosses. Nous sommes loins de la lame de fond qui est en train de se préparer aux USA, où la branche veut faire adopter un standard par toute la profession.

## **1.800 CERTIFICATS DÉLIVRÉS**

Certes les chiffres sont encourageants (en progression de 20% par rapport à l'année précédente) et tout de même conséquents : une même entreprise pouvant obtenir plusieurs certificats en fonction de ses spécialités, ce sont quand même 1.800 certificats qui ont été délivrés ! Qualiprope représente effectivement une garantie pour le donneur d'ordre qui est ainsi certain de s'adresser à une entreprise de qualité, fiable et sûre. Pour le prestataire, la qualification est théoriquement un argument commercial fort, particulièrement dans le domaine des marchés publics. «Qualiprope a su s'adapter en permanence aux événements, a rappelé son président, Alain Gandolfini. Je suis fier du chemin parcouru et confiant en l'avenir». L'Office a plusieurs fers au feu. Un réseau de délégués régionaux vient d'être créé ; ils assureront un rôle de relais locaux auprès des chambres syndicales régionales et des institutionnels. Il en résultera aussi une meilleure écoute des demandes et une plus grande adaptation aux prestations spécifiques des entreprises. Enfin, Qualiprope a constitué un groupe de travail destiné à l'accréditation de l'Office par le COFRAC.

Tous renseignements sur l'Office et sur le label à l'adresse: [www.qualiprope.org](http://www.qualiprope.org).

Qualiprope a démé éné :

11 rue de la Vistule 75013 Paris